

**Pôle pédagogie**

Bobigny, le 09 février 2024

Affaire suivie par :  
Alain Amédéo  
Tél : 01.43.93.73.21  
Mél : ce.93edd@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard  
93 008 BOBIGNY Cedex  
[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique  
régionale, cheffe de la mission académique EDD

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs

s/c de mesdames les inspectrices, messieurs les  
inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet :** Lancement de la session 2024 de labellisation E3D.

**Références :**

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 *Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9*  
« Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »
- Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29-08-2019  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)
- Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>
- Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

L'académie de Créteil, propose cette année la démarche « Engagés, tous ensemble ! » qui réunit trois dispositifs au service d'un projet éducatif global : édu santé, Ecole en Démarche de Développement Durable (E3D), pHare. La procédure unique de labellisation sur la plateforme Colibri simplifie la démarche des écoles et établissements avec une partie commune et une spécifique à chaque label.

**Dans ce cadre, l'éducation au développement durable** s'appuie sur les 17 Objectifs de développement

durable de l'ONU<sup>1</sup>. Elle s'articule dans les écoles avec des démarches globales visant à coordonner enseignements, actions, projets et fonctionnement de l'école. Cette démarche est reconnue par le label E3D pour "Ecole en Démarche de Développement Durable". La circulaire du 24 septembre 2020 précise les critères nationaux actualisés pour l'obtention de ce label, pour une école et pour un territoire.

### **1) Label E3D d'école : démarche et critères**

Ce label reconnaît et valorise l'engagement des écoles, impliquées dans des démarches globales d'éducation au développement durable. La labellisation, outil pour la direction d'école dans son pilotage pédagogique, permet d'inscrire dans la durée les actions menées dans l'école.

Le label encourage ainsi la progressivité de la démarche par ses trois niveaux (engagement, approfondissement, expertise). Il est valable trois ans et la progression peut se faire à toutes les sessions.

**Pour faciliter le renouvellement d'un label au même niveau, une procédure rapide et simplifiée est proposée** (une fiche d'auto positionnement et un bilan de la démarche menée depuis trois ans), accessible dans le formulaire commun en ligne COLIBRIS.

#### **Pour candidater, l'école constitue un dossier contenant :**

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements, précise la place des élèves, des éco-délégués, et intègre l'activité et le fonctionnement de l'école
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement, en lien avec un ou des ODD
- l'intégration au projet d'école
- la formalisation des partenariats
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche

#### **Nous vous proposons des documents utiles à la préparation du dossier :**

<https://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-de-Labellisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

- les critères et des éléments de labellisation,
- le document d'auto positionnement E3D rapide (utile pour préparer votre dossier),
- le formulaire vierge au format .doc (pour préparer le dossier avant de faire la saisie en ligne),
- le tutoriel d'aide à la saisie dans COLIBRIS.

Un webinaire enregistré pour identifier ce qu'est une démarche EDD, valorisée par le label E3D : <https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/a61f7509576e5b67b89d8fd6c85c6d5e47d6c84e-1699537717653>

**En 2024, le dossier de candidature pour l'obtention du label E3D est à déposer en ligne** dans COLIBRIS : <https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/demande-de-labellisation/>

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Les résultats seront communiqués fin juin 2024.

### **2) Label national E3D de territoire éducatif :**

**La labellisation de territoire vise à encourager des projets et démarches inter-degrés et inter-établissements sur un même territoire.**

Elle favorise le rayonnement des établissements labellisés au niveau 3 en direction de ceux qui ne le sont

---

<sup>1</sup> 17 ODD = 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU. A retrouver sur : <https://www.agenda-2030.fr/>

pas encore, ou qui souhaitent progresser. Elle contribue à la construction d'un parcours EDD progressif et cohérent pour l'élève de la maternelle au lycée.

Les territoires concernés par cette labellisation sont les réseaux pédagogiques d'établissements, les réseaux d'éducation prioritaire, les cités éducatives, les circonscriptions, les districts...

Organisée en trois niveaux (territoire engagé-niveau 1, territoire apprenant-niveau 2, territoire durable-niveau 3), la labellisation E3D encourage un cheminement progressif dans les démarches globales à l'échelle de ce territoire.

Le label est obtenu pour trois ans. Les territoires déjà labellisés E3D peuvent candidater pour une labellisation au niveau supérieur à chaque session.

**En 2024, le dossier de candidature à la labellisation de territoire est à déposer en ligne. La campagne de candidature est ouverte jusqu'au 24 avril 2024 à 18h :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/academie-de-creteil-label-e3d-territoire-campagne-2024>

**Les écoles et établissements trouveront les documents utiles pour préparer leur dossier de labellisation de territoire :**

<https://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-labellisation-E3D-de-territoire-depot-des-candidatures>

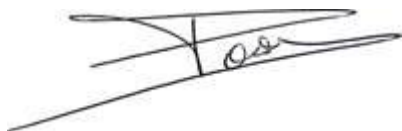
- le rappel des critères nationaux de labellisation E3D de territoire,
- le tutoriel d'aide à la saisie sur le site Démarches simplifiées pour le label E3D de territoire,
- le formulaire vierge pour préparer en amont le dossier (identique au formulaire en ligne).

Pour toute demande relative aux labels E3D, il est possible de contacter la mission départementale : DSDEN 93 : [ce.93edd@ac-creteil.fr](mailto:ce.93edd@ac-creteil.fr)

Vous trouverez la circulaire "Engagés, tous ensemble!" qui peut vous permettre d'appréhender l'ensemble des labellisations possible pour un pilotage global des éducations transversales. <https://www.ac-creteil.fr/engages-ensemble-122745>

Nous vous remercions pour votre engagement,

**L'inspectrice d'académie  
inspectrice pédagogique régionale,  
cheffe de la mission académique EDD**



**Sophie Pons**

**l'inspecteur d'académie –  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**



**Antoine Chaleix**